Dossier de presse
1er avril 2025

Une alliance au service des entreprises et des territoires

Pacte Mondial
Réseau France

Comité 21

Contexte

Poursuivre l'engagement dans un contexte incertain

Depuis respectivement 30 et 25 ans, le Comité 21 et le Pacte mondial des Nations Unies portent la conviction que la durabilité constitue un impératif stratégique pour les territoires et les entreprises. Alors que des incertitudes réglementaires émergent, que les équilibres économiques et géopolitiques sont bousculés, et que les arbitrages budgétaires se tendent, il devient d'autant plus crucial de réaffirmer que l'action, collective et déterminée, est la meilleure réponse à ces défis. Face aux signaux de remise en cause, l'engagement pour une transition juste et durable reste une source de résilience, d'innovation et de cohésion.

Dans ce contexte, les acteurs économiques et les territoires qui ont pris des engagements forts en matière de responsabilité sociétale et de développement durable **ont d'autant plus besoin d'un accompagnement clair et efficace.**

Mutualiser les forces au service de l'entreprise et du territoire

Le Pacte mondial de l'ONU - Réseau France et le Comité 21 ont décidé d'unir leurs forces **pour offrir aux acteurs économiques et institutionnels un cadre de transition plus lisible, plus efficace et mieux articulé.**

Ce rapprochement s'appuie sur l'expertise du Pacte mondial de l'ONU - Réseau France dans l'engagement des entreprises autour des Objectifs de développement durable (ODD), et sur l'expérience du Comité 21 en matière de coopération territoriale.

En favorisant une approche intégrée, il permettra aux entreprises et aux collectivités de mieux appréhender les enjeux et d'engager des actions concrètes, adaptées aux défis contemporains.

Un programme de travail commun

Le partenariat se traduira dès 2025 par trois grands projets :

- le déploiement d'actions territoriales, pour aligner l'engagement des acteurs publics et privés sur la mise en œuvre de l'Agenda 2030 et la transition des territoires ;

- le renforcement du dialogue entre la science et la société, pour objectiver les dynamiques engagées sur les territoires et anticiper les enjeux futurs, avec la mise en place d'un Comité de prospective orienté sur l'action et les solutions présidé par Bettina Laville, Présidente d'honneur du Comité 21;

- la mobilisation des acteurs français sur le bilan des 10 ans de l'Accord de Paris, à l'occasion de la COP30.

Ce programme de travail repose sur la combinaison des expertises du Pacte mondial de l'ONU - Réseau France et du Comité 21.

Il permettra d'offrir aux membres des deux structures un accompagnement plus complet et plus ambitieux.

L'ambition :
aligner l'engagement des acteurs publics et privés dans les territoires

Cette alliance repose sur une conviction partagée :

la transition se concrétise avant tout à l'échelle des territoires.

C'est là que les entreprises innovent, que les collectivités expérimentent et que les initiatives citoyennes prennent racine. C'est sur le terrain que se nouent les coopérations : aucun acteur ne peut réussir seul, et la pluralité des points de vue est la garantie de ne laisser personne de côté.

L'expérience du Comité 21 du dialogue multi-acteurs et la densité des réseaux locaux d'acteurs privés engagés du Pacte mondial offrent une opportunité unique de rassembler et mettre en mouvement les parties prenantes des territoires et de susciter des dynamiques durables de coopération pour les transitions.

Un exemple de dynamique d'engagement multi-acteur territorial :

le Parc d'Activité Durable du Bois Fleuri au sud de Nantes

L'exemple du Parc d'Activité Durable du Bois Fleuri illustre la dynamique que souhaite impulser l'alliance entre le Pacte mondial de l'ONU - Réseau France et le Comité 21. Grâce à une approche collective, une dizaine d'entreprises, dont certaines sont membres du Pactemondial de l'ONU - Réseau France et du Comité 21, ont su conjuguer transition écologique et performance économique en mutualisant leurs ressources et en renforçant leurs liens avec les acteurs locaux.

En 2011, une dizaine d'entreprises installées sur un parc industriel du Sud de Nantes ont décidé de coordonner leurs initiatives en matière de transition et de mutualiser certaines ressources. Elles se sont constituées en association, IePAD.

Au-delà des bénéfices liés à la mutualisation (gestion de déchets, achats groupés pour sécuriser l'approvisionnement énergétique ou en matière d'investissement dans la rénovation thermique des bâtiments...), cette initiative a également permis de renforcer les liens avec les parties prenantes locales.

Ainsi, la mise en œuvre de ces projets environnementaux a renforcé la coopération avec les pouvoirs publics engagés dans la valorisation du territoire (Union européenne, région, communauté de communes). Cette coopération avec les pouvoirs publics a par exemple permis d'obtenir des fonds pour financer des diagnostics sur la mobilité et l'énergie dans le cadre du PCAET (Plan Climat Air Energie territorial).

Les liens ont également été renforcés avec les ONG. Par exemple, une collaboration avec l'antenne locale de la LPO a permis de mettre en œuvre une batterie d'actions visant à protéger la biodiversité sur le site, voisin d'une zone classée Natura 2000, la Réserve naturelle du lac de Grand-Lieu : création d'abris pour certaines espèces menacées, aménagement des clôtures pour faciliter le déplacement de la faune, arrachage d'espèces invasives.

Faire coopérer acteurs publics et privés sur un même territoire nécessite d'avoir une grammaire commune, mais aussi des « modes d'emplois ».

Partager les mêmes standards permet de s'accorder sur des constats, de qualifier l'ampleur de la transformation à mener, de mesurer les progrès effectués, et de faire connaître de bonnes pratiques.

C'est tout l'enjeu des cadres méthodologiques internationaux, tels que la Science Based Targets Initiative (SBTi), dont le Pacte mondial est l'un des initiateurs. Cet outil a été conçu pour aider les entreprises à aligner leurs trajectoires carbone avec les objectifs climatiques mondiaux tels que définis par le GIEC. Le programme « Accélérateur Climat » du Pacte mondial de l'ONU - Réseau France permet d'acquérir en six mois les connaissances et compétences nécessaires pour maîtriser cette méthodologie.

Cette approche entend également replacer les enjeux de transition dans la **perspective systémique qui est celle des ODD et de l'Agenda 2030, à rebours de la dynamique de morcellement des enjeux.**

Face à l'ampleur des crises et à la complexité des changements nécessaires des modèles d'activité, il est nécessaire de lier l'ensemble des défis environnementaux -et pas uniquement l'impératif de réduction des émissions de gaz à effet de serre-, les défis sociaux ainsi que ceux de gouvernance.

Ainsi, cette alliance bénéficie de l'expertise du Pacte Mondial Réseau France sur les droits humains et les enjeux de diversité, équité et inclusion (DEI), et les problématiques de gouvernance des entreprises (anti-corruption et intégrité). Les thématiques environnementales, déjà bien couvertes (biodiversité, océans, eau, circularité), seront renforcées par l'expertise développée par le Comité 21 sur les enjeux d'adaptation aux effets du changement climatique.

Articuler le national avec l'échelle internationale :

SBTi et ACT

L'initiative Science Based Targets (SBTi) aide les entreprises à **définir des objectifs** de réduction des émissions compatibles avec la science. Elle **évalue également la robustesse** des trajectoires proposées pour atteindre ces objectifs. La méthodologie ACT (Assessing Low Carbon Transition), développée par l'ADEME, vient compléter cette approche en analysant plus finement la crédibilité de la mise en œuvre : elle prend en compte les spécificités sectorielles et nationales, en s'intéressant notamment à la stratégie, la gouvernance, les investissements, ou encore les résultats tangibles.

Là où SBTi fixe un cap et valide la cohérence scientifique de la trajectoire, ACT vérifie la qualité du chemin emprunté, en analysant les actions concrètes, avec des critères de suivi rigoureux.

L'articulation des deux démarches garantit une transition plus efficace et crédible vers la neutralité carbone.

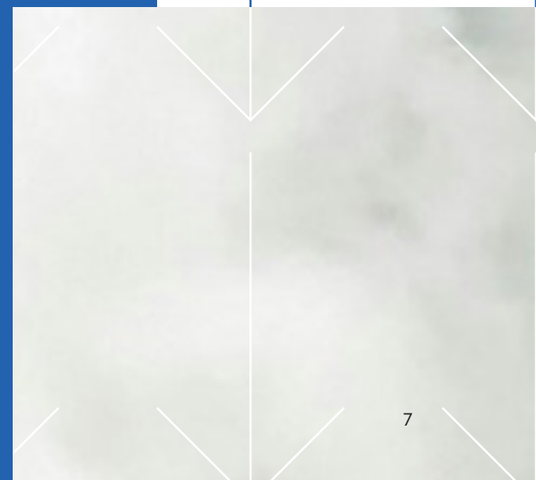

Deux alliés au service de cette ambition :

la science et la société civile

Alors que la parole scientifique fait l'objet de remises en question croissantes dans le débat public, le **Pacte mondial de l'ONU - Réseau France et du Comité 21 défendent le dialogue science-société comme moyen d'action.**

Les données scientifiques doivent être mises à profit pour faciliter la compréhension des enjeux, mais aussi pour **explorer les possibilités qui s'offrent aux acteurs et les conséquences anticipables de leur choix.**

En coopération avec des acteurs de terrain, des partenaires scientifiques et académiques nationaux et locaux, **le Pacte mondial de l'ONU - Réseau France et le Comité 21 mettront en place un Comité de prospective au service de l'engagement des acteurs des territoires.**

Orienté action et solutions, alimenté par les travaux scientifiques internationaux comme par les expérimentations de terrain, il visera à mieux comprendre les transformations à l'œuvre, explorer des futurs possibles et définir des stratégies pour construire un avenir souhaitable. Relayés auprès des réseaux d'acteurs des territoires, les travaux de ce comité nourriront l'action locale et soutiendront l'innovation dans les pratiques et modes d'organisation.

Le Comité de prospective doit être mis en place dans le courant de l'année 2025 en vue de produire avant la fin de l'année une ou plusieurs premières études préfigurant les travaux à venir.

La mobilisation de la société civile constitue l'autre ingrédient incontournable de cette ambition. La prochaine COP30 marque une étape importante de l'action multilatérale pour le climat, alors que l'Accord de Paris fêtera ses 10 ans sans avoir encore pu tenir toutes ses promesses. Si la puissance publique et les entreprises sont en première ligne pour contribuer à l'atteinte des objectifs, les autres acteurs de la société civile jouent – et doivent jouer toujours plus – un rôle central.

Dans les jours précédant la COP de Belém, le Pacte mondial et le Comité 21 proposeront une série de rencontres, ateliers et événements ouverts à toutes et tous et gratuits, dans différents territoires et en lien avec des partenaires européens, pour favoriser la mobilisation de la société civile et construire les modalités de sa montée en puissance. Ces rencontres interrogeront le rôle et la place des apports scientifiques produits globalement (travaux du GIEC) ou adaptés aux territoires (travaux des GRECs, des universités, etc.) pour soutenir l'action.

Le dialogue science-société territorial :

le GIEC des Pays de la Loire

Depuis trois ans, le GIEC des Pays de la Loire s'attache à fournir et à diffuser des connaissances scientifiques sur les changements climatiques et ses répercussions sur les territoires des Pays de la Loire. Avec l'appui de l'établissement Grand Ouest du Comité 21, il a déjà publié deux rapports et animé une cinquantaine de conférences pour sensibiliser les acteurs du territoire, et les aider à identifier les mesures d'atténuation et d'adaptation les plus efficaces.

Cette démarche est un moyen d'objectiver une situation territoriale, a partir de données et avec une approche scientifique. Elle permet d'engager des plans d'action au plus près du consensus scientifique et donne à l'ensemble de la démarche une légitimité plus forte.

Contacts presse

Agence Edifice

Alexandre Boisseau de Mellanville
alexandre@edifice-communication.com
06 50 71 45 42

Amine Moussaoui
amine@edifice-communication.com
06 99 81 59 04

Comité 21

Antoine Charlot,
Directeur Etablissement Grand Ouest
charlot@comite21.fr
06 63 28 89 91

Pacte Mondial
Réseau France

À propos du Pacte Mondial de l'ONU - Réseau France

Lancé en 2000 par le Secrétaire général de l'ONU Kofi Annan, le Pacte Mondial des Nations Unies invite les entreprises à aligner leurs stratégies sur Dix principes fondamentaux dans les domaines des droits humains, du travail, de l'environnement et de la lutte contre la corruption. Relais officiel de l'initiative, le Pacte Mondial de l'ONU - Réseau France rassemble plus de 2 000 entreprises et 100 organisations à but non-lucratif sur tout le territoire national.

Il accompagne le secteur économique français dans la mise en œuvre de ces principes et des 17 Objectifs de développement durable (ODD), Cet engagement volontaire en matière de RSE permet d'aligner le secteur privé français avec l'Agenda 2030, et plus particulièrement l'Accord de Paris.

Comité 21

À propos du Comité 21

Depuis 30 ans, le Comité 21 fédère les acteurs du développement durable en France. Il regroupe à la fois des collectivités locales, des entreprises, des associations, des établissements d'Enseignement supérieur et des citoyens.

Son action se décline au niveau national et en région, en particulier dans le « Grand Ouest » où le Comité 21 dispose d'un établissement depuis 2010. Son action contribue à transformer la société vers un modèle durable en s'appuyant sur l'Agenda 2030 et les 17 Objectifs mondiaux du Développement Durable (ODD).

UN GLOBAL COMPACT
Pacte Mondial
Réseau France
Comité 21